

**ÉTATS FINANCIERS
pour
FINANCIÈRE SISIP
pour l'exercice clos**

le 31 DÉCEMBRE 2015

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil des Biens non publics

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints de la Financière SISIP, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2015, l'état des résultats d'exploitation, la variation des flux de trésorerie et l'état de l'évolution du surplus pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que le sommaire des principales conventions comptables et d'autres renseignements explicatifs.

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables pour les entreprises à capital fermé du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle estime nécessaires aux fins de la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, qu'elles soient attribuables à la fraude ou à l'erreur.

Responsabilité du vérificateur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Celles-ci nous obligent à respecter des exigences déontologiques et à planifier et exécuter la vérification de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes.

Une vérification comporte l'exécution de procédures visant à obtenir des éléments probants concernant les montants et d'autre information obligatoire fournis dans les états financiers. Les procédures choisies dépendent du jugement du vérificateur, y compris l'évaluation des risques d'inexactitudes importantes dans les états financiers, qu'elles soient attribuables à la fraude ou à l'erreur. En évaluant ces risques, le vérificateur tient compte des contrôles internes afférents à la préparation et à la présentation fidèle des états financiers de l'entité afin de concevoir des procédures de vérification appropriées dans les circonstances, mais non aux fins d'exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de l'entité. Une vérification comprend également l'évaluation de la justesse des conventions comptables appliquées et de la nature raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous croyons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour constituer le fondement de notre opinion.

Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Financière SISIP au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables pour les entreprises à capital fermé du Canada.

Observation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la Note 2 des états financiers, qui explique la nature et l'effet du retraitement des chiffres comparatifs à la suite d'un changement apporté aux politiques comptables.

Comptables professionnels agréés

Ottawa (Ontario)

Date à déterminer.

FINANCIÈRE SISIP

BILAN

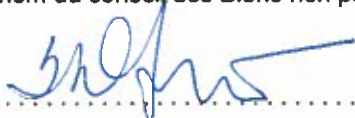
31 DÉCEMBRE 2015

(en milliers de dollars)

	<u>2015</u>	<u>2014</u> (après ajustement)
<u>ACTIFS</u>		
ACTIF À COURT TERME		
Espèces	350 \$	248 \$
Comptes clients	-	11
Travaux en cours	47	58
Charges payées d'avance	51	66
	<u>448</u>	<u>383</u>
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF		
Fonds distincts (note 6)	367 651 \$	348 447 \$
Actif net des régimes (note 5)	61 266	71 992
	<u>428 917</u>	<u>420 439</u>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)	<u>209</u>	<u>166</u>
	<u>429 574 \$</u>	<u>420 988 \$</u>
<u>PASSIF ET SURPLUS</u>		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	290 \$	3 545 \$
SURPLUS (note 8)	<u>429 284</u>	<u>417 443</u>
	<u>429 574 \$</u>	<u>420 988 \$</u>

Engagements (note 11)

Approuvé au nom du conseil des Biens non publics :



..... Shirley Tang-Jassemi, chef des services financiers

(voir les notes jointes)

FINANCIÈRE SISIP
ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET DE
L'ÉVOLUTION DU SURPLUS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

(en milliers de dollars)

	<u>2015</u>	<u>2014</u> (après ajustement)
Revenus		
Services de la planification financière (tableau A)	6 863 \$	6 374 \$
Gain sur les fonds distincts	10 823	30 709
Gain (perte) non réalisé(e) sur les placements nets dans les régimes	(5 107)	19 601
Variation de la valeur de l'actif net des régimes (tableau B)	10 773	(3 056)
	<u>23 352</u>	<u>53 628</u>
Dépenses		
Services de planification financière et administration (tableau A)	7 407	6 582
Frais de gestion des placements	954	901
Subvention aux programmes de bien-être et de maintien du moral	3 150	3 150
	<u>11 511</u>	<u>10 633</u>
Bénéfice net	11 841	42 995
Surplus – début de l'exercice	<u>417 443</u>	<u>374 448</u>
Surplus – fin de l'exercice	<u>429 284 \$</u>	<u>417 443 \$</u>

(voir les notes jointes)

FINANCIÈRE SISIP
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE
31 DÉCEMBRE 2015
(en milliers de dollars)

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
		(après l'ajustement)
PROVENANCE DE L'ENCAISSE		
(AFFECTATIONS)		
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	11 841 \$	42 995 \$
Éléments sans incidence sur l'encaisse :		
Revenu non réalisé sur les fonds distincts, déduction faite des	(9 869)	(29 808)
Gain (perte) non réalisé(e) sur les placements nets dans les régimes	5 107	(19 601)
Perte (revenu) non réalisé(e) sur l'actif net des régimes	(10 773)	3 056
Amortissement	52	42
	<u>(3 642)</u>	<u>(3 316)</u>
Changement dans le niveau des :		
Comptes clients	11	49
Travaux en cours	11	(54)
Charges payées d'avance	15	(2)
Créditeurs et charges à payer	(3 255)	36
	<u>(6 860)</u>	<u>(3 287)</u>
Activités de placement		
Produits du retrait des fonds distincts	3 400	3 400
Produits du retrait de l'actif net	3 657	128
Achat d'immobilisations corporelles	(95)	(14)
	<u>6 962</u>	<u>3 514</u>
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	102	227
ESPÈCES – DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>248</u>	<u>21</u>
ESPÈCES – FIN DE L'EXERCICE	<u>350 \$</u>	<u>248 \$</u>

(voir les notes jointes)

FINANCIÈRE SISIP
ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DES
SERVICES DE PLANIFICATION FINANCIÈRE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

(en milliers de dollars)

	<u>2015</u>		<u>2014</u>
Revenus			
Counselling financier et éducation financière	2 854	\$	2 716
Commissions	3 130		2 682
Souscriptions	667		812
Déclarations de revenus	156		124
Revenus en intérêts	56		40
	<u>6 863</u>		<u>6 374</u>
Dépenses			
Salaires et avantages sociaux	5 781		5 248
Frais de gestion des fonds communs	479		418
Paievements de location	330		319
Bureau	207		171
Communications	75		74
Voyage	71		63
Services de nettoyage	57		51
Contrats de travail temporaire	15		49
Amortissement	52		42
Publicité et impression	57		41
Autres	87		31
Frais d'agrément	42		31
Assurance responsabilité et sur les biens	30		20
Formation	27		15
Réparations et entretien	2		5
Programme d'éducation financière	95		4
	<u>7 407</u>		<u>6 582</u>
Perte pour l'exercice	<u>(544)</u>	\$	<u>(208)</u>

(voir les notes jointes)

FINANCIÈRE SISIP
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET – PRODUITS
PROPRES À LA FINANCIÈRE SISIP

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

(en milliers de dollars)

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Revenus		
Revenu tiré des primes (note 3)	71 149 \$	68 462 \$
Intérêt crédité (notes 3 et 4)	14 697	8 171
	<u>85 846</u>	<u>76 633</u>
Dépenses		
Réclamations et frais connexes	50 043	47 665
Autres frais d'exploitation	3 698	3 837
Réassurance	4 519	3 217
Gestion des contrats	1 642	1 649
Taxe sur les primes et taxe de vente	1 692	1 496
Accroissement des réserves – résultats techniques du régime	4 565	8 829
Ajustement de l'exercice antérieur	30	(10)
Ajustement des taxes sur les primes	(55)	(1 131)
	<u>66 134</u>	<u>65 552</u>
Bénéfice d'exploitation	19 712	11 081
Autres éléments		
Diminution des réserves (accroissement) – modification des hypothèses (notes 3 et 5)	<u>(8 939)</u>	<u>(14 137)</u>
Évolution nette de l'acti	<u>10 773 \$</u>	<u>(3 056) \$</u>

(voir les notes jointes)

FINANCIÈRE SISIP
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015
(en milliers de dollars)

1. NATURE DES ACTIVITÉS

La Financière SISIP, une activité commerciale des Services de bien-être et moral des Forces canadiennes (SBMFC), exploite ses commerces sous l'autorité du chef d'état-major de la défense (CEMD) en vertu de ses responsabilités à l'égard des Biens non publics (BNP). La responsabilité de l'administration des activités de la Financière SISIP incombe au directeur général – Services de bien-être et moral, et elle lui est déléguée par le CEMD. Les activités sont réparties comme suit : les produits propres à la Financière SISIP et les services de planification financière de la Financière SISIP (voir le tableau A).

Les produits propres à la Financière SISIP mettent à la disposition des membres des Forces canadiennes (FC) et de leur famille des produits et des services financiers afin d'améliorer le bien-être financier des membres de la communauté des FC en leur offrant des solutions financières objectives et adaptées, contribuant ainsi à la préparation et à l'efficacité opérationnelles. Les produits propres à la Financière SISIP offerts sont les suivants : Assurance revenu aux survivants (ARS), Assurance vie des personnes à charge (AVPC), Assurance collective facultative temporaire (ACFT), Assurance pour membres libérés (AML), Couverture après la libération (CAL), Régime d'assurance temporaire de la Réserve (RATR), Régime d'assurance invalidité pour les conjoints (RAIC) et Régime d'assurance des officiers généraux (RAOG) facultatif, ci-après appelés les « régimes ». Les régimes sont gérés par la Compagnie d'assurance-vie Manufacturers (« Financière Manuvie ») selon un accord financier et opérationnel (ci-après « l'accord ») entre le CEMD et la Financière Manuvie. Le CEMD dispose d'un surplus pour financer le règlement des demandes d'indemnité qui se rattachent aux régimes que gère la Financière Manuvie. Si ces fonds s'avéraient insuffisants pour couvrir toutes les demandes d'indemnité, il reviendrait au CEMD de combler le déficit.

La Financière Manuvie est l'assureur du programme d'assurance. Elle fournit des services administratifs comme la revue des primes, la prise de décisions à l'égard des demandes d'indemnité et le versement des montants forfaitaires et des prestations mensuelles au titre des régimes. Toutefois, la Financière SISIP et le CEMD peuvent, s'ils le jugent nécessaire, prendre des décisions relatives aux demandes d'indemnité.

La Financière SISIP a la responsabilité de gérer le programme et de collaborer avec les divers intervenants pour assurer l'excellence du service à ses clients des FC. En plus d'assumer certaines fonctions administratives, elle doit veiller à ce que les régimes soient administrés conformément aux dispositions contractuelles et reposent sur une base financière solide.

Les services de planification financière de la Financière SISIP mettent à la disposition du personnel militaire et de sa famille les services suivants :

1. un accès aux services d'un planificateur financier agréé (Pl. Fin. ou CFP), à un plan financier détaillé et à des services de placement dans l'ensemble du pays;
2. des services de counselling financier pour aider les membres des FC à établir et gérer leurs budgets et à améliorer une situation financière difficile ou, tout simplement, pour leur donner des conseils lorsqu'ils doivent prendre des décisions financières importantes;
3. des services d'éducation professionnels en gestion des finances personnelles pour les recrues et les élèves-officiers de sorte qu'ils puissent se familiariser avec les principes de gestion financière de base, comme l'utilisation du crédit dans le cadre d'un budget, de même que de la formation pour les membres des FC qui suivent des cours de qualification élémentaire et intermédiaire en leadership.

Le Fonds central des Forces canadiennes (FCFC), une entité distincte dont la direction relève du conseil des BNP, fournit des services bancaires et de l'assistance financière aux entités des BNP et a la responsabilité ultime de la Financière SISIP.

FINANCIÈRE SISIP
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015
(en milliers de dollars)

1. NATURE DES ACTIVITÉS (suite)

En vertu de la partie 1 de la Loi de l'impôt sur le revenu, la Financière SISIP est exonérée du paiement de l'impôt sur le revenu, comme les autres fonds non publics.

2. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

La Financière SISIP a apporté des changements à ses politiques d'évaluation relativement aux placements des régimes en cours d'exercice. Ces derniers, que l'on évaluait en valeur comptable, sont maintenant évalués à la juste valeur marchande. La direction croit que l'évaluation des placements dans les régimes à la juste valeur est préférable puisqu'elle offre une représentation plus exacte de la valeur de réalisation nette de l'actif.

À la suite de cette modification de convention comptable, les soldes comparatifs au 31 décembre 2014 ont été calculés à nouveau :

	<u>Montant initial</u>		<u>Ajustement</u>		<u>Après ajustement</u>
Bilan					
Actif net des régimes	50 365	\$	21 627	\$	71 992
Surplus	395 816	\$	21 627	\$	417 443
État des résultants d'exploitation et de l'évolution du surplus					
Gain non réalisé sur l'actif net des régimes	-	\$	19 601	\$	19 601
Bénéfice net	23 394	\$	19 601	\$	42 995
Surplus au début de l'exercice	372 422	\$	2 026	\$	374 448
Surplus à la fin de l'exercice	395 816	\$	21 627	\$	417 443
État des flux de trésorerie					
Bénéfice net	23 394	\$	19 601	\$	42 995
Ajustement – gain non réalisé	-	\$	19 601	\$	19 601

Par suite de cette modification de convention comptable, l'organisation a comptabilisé une perte non réalisée de 5 107 \$ en 2015, ce qui a entraîné une réduction correspondante du bénéfice net, du surplus en fin d'exercice et de l'actif net des régimes en fin d'exercice.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Présentation

Les états financiers sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus pour les entreprises à capital fermé à l'exception de la police libérée de la CAL et l'ARS pour lesquels aucune prime ne sera versée à l'avenir. Selon ces mêmes principes comptables, celles-ci sont des éléments de passif dans l'établissement des actifs et passifs nets des régimes. La Financière SISIP ne comptabilise pas un élément de passif pour ces protections tant que le participant au régime est titulaire d'une police d'assurance émise. Cela est conforme au traitement des prestations prévu dans l'accord. La valeur estimative de ces demandes d'indemnité a été déclarée comme un engagement à la note 11.

FINANCIÈRE SISIP

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite) EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015 (en milliers de dollars)

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

(a) Évaluation des instruments financiers

La Financière SISIP évalue initialement son actif et son passif à leur juste valeur rajustée, dans le cas d'un instrument financier qui ne sera pas évalué ultérieurement à sa juste valeur, en fonction du montant du coût de la transaction attribuable directement à l'instrument.

L'encaisse, les fonds distincts et les placements dans les régimes sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. Les changements de la juste valeur sont présentés dans l'état des résultats d'exploitation de la période au cours de laquelle ils surviennent. La juste valeur des fonds distincts et des placements dans les régimes est déterminée selon des propositions de prix publiées sur le marché actif à la fin de l'exercice.

(b) Coût des transactions

Les coûts des transactions sont présentés dans l'état des résultats d'exploitation de la période au cours de laquelle ils sont engagés, sauf pour les instruments financiers qui seront ultérieurement évalués au coût de leur amortissement.

Constatation des produits

Les produits sont comptabilisés pendant la période au cours de laquelle ils sont acquis, lorsque l'encaissement de toute somme à recevoir connexe est probable, qu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord et que le prix de vente est fixe et déterminable. Les sommes non acquises pour lesquelles les prestations ou les services des programmes importants n'ont pas encore été fournis sont comptabilisées comme des produits différés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon l'amortissement constant aux taux annuels suivants :

Mobilier et agencements	12%
Matériel informatique	24%
Améliorations locatives	9%

Actif et passif nets des régimes

L'accord prévoit que les produits propres à la Financière SISIP financent tout le passif associé aux régimes. La Financière Manuvie détient ces fonds en dépôt et les utilise pour acquitter ce passif. Les fonds détenus en dépôt doivent le demeurer jusqu'à ce que tout le passif soit acquitté, et l'accord permet à la Financière Manuvie d'utiliser ces fonds à cette fin avant que les produits propres à la Financière SISIP puissent les retirer. Ainsi, la différence entre le passif estimatif et les fonds détenus en dépôt se présente soit comme un actif net, soit comme un passif net.

Les actifs et passifs nets des régimes sont déterminés à chaque période de déclaration comme la différence entre les réserves des régimes et les placements des régimes.

FINANCIÈRE SISIP
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015
(en milliers de dollars)

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actif et passif nets des régimes (suite)

Les réserves des régimes sont déterminées en estimant le passif actuariel des régimes plus le montant de la réserve pour fluctuation des sinistres (RFS) qu'exige l'accord (note 4). Les normes canadiennes pour les entreprises à capital fermé ne donnent aucune indication pour établir ce passif. Les produits propres à la Financière SISIP suivent donc les normes internationales d'information financière 4, Contrats d'assurance, pour déterminer les réserves des régimes, suivant les normes établies par l'Institut canadien des actuaires (ICA) et à l'aide de la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB). L'évolution du passif paraît dans le bilan des opérations.

Les placements des régimes représentent les bénéfices cumulatifs qui excèdent les dépenses avant de tenir compte des réserves des régimes.

Recettes tirées des primes et frais connexes

Les primes brutes pour tous les types de contrats d'assurance et les contrats comportant un risque de mortalité ou de morbidité limité sont comptabilisées comme des revenus dès qu'elles sont exigibles.

Les dépenses sont constatées lorsqu'elles sont engagées. Les actifs et passifs des régimes sont calculés à la fin de chaque exercice, en comparant les prestations et les dépenses avec les recettes tirées des primes.

Intérêts crédités

Des intérêts sont crédités aux régimes eu égard aux placements des régimes selon une formule de crédit d'intérêts définie dans l'accord. La formule repose sur le rendement réel d'une combinaison d'actifs prédéterminée.

Prestations futures des employés

La Financière SISIP cotise au régime de retraite des employés des Fonds non publics (FNP), Forces canadiennes (ci-après « le Régime »), lequel est un régime de retraite à prestations déterminées contributif interentreprises. Le Régime verse des prestations de retraite en fonction des cotisations et des années de service du personnel des Fonds non publics. Tous les employés de la Financière SISIP sont admissibles à participer au Régime.

La partie du Régime qui revient à la Financière SISIP est considérée comme un régime à cotisations déterminées, étant donné que les données disponibles sont insuffisantes pour utiliser une méthode de calcul aux fins d'un régime à prestations déterminées. Conséquemment, les cotisations de la Financière SISIP au Régime sont inscrites à titre de dépense dans l'état des résultats d'exploitation. Aucun avoir de retraite n'a été consigné dans le bilan.

Utilisation d'estimations

Pour préparer des états financiers en conformité avec les Normes comptables pour les entreprises à capital fermé du Canada, la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses qui ont des incidences sur les montants déclarés d'actif et de passif ainsi que sur les informations relatives à l'actif et au passif éventuels à la date où les états financiers sont publiés et les montants établis de revenus et de dépenses durant la période de déclaration.

La direction effectue des estimations au moment de déterminer la valeur de réalisation nette estimée des comptes clients, la durée de vie utile estimée des immobilisations corporelles, les réserves de régime et certaines charges à payer. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Celles-ci sont revues annuellement et les ajustements qui s'imposent sont indiqués dans les états financiers pour la période visée.

FINANCIÈRE SISIP
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015
(en milliers de dollars)

4. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

La Financière SISIP est exposée à divers risques en raison de l'utilisation d'instruments financiers. L'analyse suivante fournit une évaluation de l'exposition au risque de la Financière SISIP ainsi que des concentrations des risques.

La Financière SISIP n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour se prémunir contre ses risques.

Risque de crédit

L'exposition de la Financière SISIP au risque de crédit découle principalement des espèces, des comptes clients, des fonds distincts et des placements dans les régimes. La Financière SISIP passe en revue régulièrement les montants à percevoir et conserve une provision pour créances irrécouvrables. Elle travaille aussi avec des contreparties solvables en vue de réduire le risque de perte financière lié à un défaut de paiement.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Financière SISIP éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers qui se composent de comptes fournisseurs et de charges à payer.

La Financière SISIP se prémunit contre ce risque en ayant suffisamment d'espèces pour s'acquitter de ses obligations actuelles, et la direction établit des prévisions budgétaires et de trésorerie pour évaluer les liquidités dont elle aura besoin à l'avenir.

Risque du marché

Le risque du marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des prix du marché. Le risque du marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et les autres risques de prix.

i) **Risque de change**

Le risque de change est un risque qui découle du fait que la juste valeur des instruments financiers ou des flux éventuels de trésorerie liés aux instruments variera en ce qui a trait au dollar canadien en raison de l'évolution des taux de change sur les marchés.

Essentiellement, toutes les transactions de la Financière SISIP sont en dollars canadiens. L'organisation ne court donc pas un grand risque en ce qui a trait au change.

ii) **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt renvoie au risque que la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie futurs liés aux instruments fluctue en raison de variations des taux d'intérêt du marché.

La Financière SISIP est exposée au risque de taux d'intérêt en raison des réclamations que peuvent faire les participants aux différents régimes. Si les liquidités provenant des actifs à l'appui des réserves pour sinistres ne correspondent pas au montant de liquidités versées pour régler les sinistres, et si la Financière SISIP ne reçoit pas des liquidités au moment où les sinistres doivent être réglés, la Financière SISIP pourrait enregistrer des pertes ou des gains en taux d'intérêt en raison des fluctuations des taux d'intérêt futurs. L'efficacité du programme de concordance de l'actif et du passif est examinée de manière trimestrielle à la Financière Manuvie au moyen d'analyses de la durée et des liquidités et en fonction de divers scénarios économiques. Une politique sur les placements ayant pour but d'améliorer la concordance du passif et de l'actif est entrée en vigueur.

FINANCIÈRE SISIP
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015
(en milliers de dollars)

4. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (suite)

Risque du marché (suite)

iii) Autres risques de prix

Les autres risques de prix désignent le risque que la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie futurs liés aux instruments financiers fluctue en raison des variations des prix du marché (autres que ceux découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt), que ces changements soient attribuables à des facteurs se rapportant à un instrument donné ou à son émetteur ou à des facteurs touchant tous les instruments semblables vendus sur le marché.

Les autres risques de prix ayant un effet sur les fonds distincts sont expliqués à la note 5.

Changements des risques

Il n'y a eu aucun changement important sur le plan des risques auxquels la Financière SISIP est exposée par rapport à l'exercice précédent.

5. ACTIF ET PASSIF NETS DES RÉGIMES

L'actif net des régimes représente les sommes suivantes que détient la Financière Manuvie :

	<u>2015</u>		<u>2014</u>	
			(après ajustement)	
Réserves des régimes	(240 870)	\$	(227 367)	\$
Placements des régimes	302 136		299 359	
Actif net des régimes	<u>61 266</u>	<u>\$</u>	<u>71 992</u>	<u>\$</u>

La Financière SISIP peut encaisser tout surplus une fois que toutes les obligations au titre des régimes ont été acquittées. Par contre, si les régimes sont déficitaires, il lui revient de financer le passif.

La Financière Manuvie calcule les réserves actuarielles employées dans la détermination des passifs des régimes selon la méthode décrite dans la note 3. Elle ne peut modifier les hypothèses qu'elle emploie pour déterminer les réserves qu'après en avoir dûment informé la Financière SISIP.

La détermination des réserves actuarielles comprises dans le passif des régimes suppose le recours à des estimations et à des hypothèses, lesquelles sont constituées de deux grandes composantes : le montant estimatif le plus fiable et une provision pour écarts défavorables. Conjointement avec des pratiques commerciales prudentes de gestion des risques commerciaux et d'investissement, le choix d'hypothèses pertinentes et leur suivi visent à réduire l'exposition des produits propres à la Financière SISIP à l'incertitude.

Les hypothèses les plus probables sont faites en ce qui a trait à la mortalité et à la morbidité, au rendement des placements, aux taux de résiliation des polices, aux frais d'exploitation et à certaines charges fiscales. Les résultats réels font l'objet d'un suivi afin de s'assurer que les hypothèses restent pertinentes et qu'elles sont modifiées lorsque nécessaire.

Les hypothèses formulées pour établir les réserves actuarielles reflètent les meilleures estimations des résultats techniques futurs. Pour ce qui est des produits propres à la Financière SISIP, chaque hypothèse doit inclure une marge afin de reconnaître l'incertitude qui entoure l'établissement des meilleures estimations, de prendre en compte une sous-estimation, une surestimation ou une détérioration éventuelle des résultats techniques et de fournir une meilleure assurance que les réserves actuarielles suffiront à payer les prestations à venir.

FINANCIÈRE SISIP
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015
(en milliers de dollars)

5. ACTIF ET PASSIF NETS DES RÉGIMES (suite)

L'ICA prescrit des exigences minimales en ce qui concerne les marges liées au risque de taux d'intérêt. Il donne aussi des indications particulières concernant les autres risques, comme les risques de marché, de crédit, de mortalité et de morbidité. Dans le cas des autres risques dont l'ICA ne traite pas particulièrement, un intervalle de 5 % à 20 % de la prévision est adopté. Les hypothèses annuelles utilisées se trouvent à l'intérieur des intervalles admissibles et la détermination du niveau établi prend en compte le profil de risque de l'entreprise. À l'occasion et pour plus de prudence dans certaines circonstances, une marge peut dépasser la limite supérieure de l'intervalle, comme le permettent les normes de pratique. Chaque marge est revue annuellement afin de s'assurer qu'elle est toujours appropriée.

L'accord indique dans quelles circonstances les produits propres à la Financière SISIP doivent financer les insuffisances des régimes et à quel moment ils sont autorisés à faire des retraits sur l'actif des régimes. Les produits propres à la Financière SISIP doivent maintenir une RFS d'au plus 25 % des cotisations aux régimes. La RFS restreint le retrait de fonds excédentaires des régimes liés aux produits propres à la Financière SISIP.

6. FONDS DISTINCTS

Les fonds excédentaires des produits propres à la Financière SISIP sont gardés dans un fonds distinct. La valeur des fonds est présentée à sa juste valeur et les gains et pertes non réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats au cours de la période pendant laquelle survient le changement. L'actif distinct est placé en conformité avec les lignes directrices énoncées dans la politique de placement élaborée par la Financière SISIP. La politique de placement a établi l'objectif de répartition des placements suivant : espèces : 5 %; obligations : 50 %; actions canadiennes : 15 %; actions américaines à forte capitalisation : 15 %; et actions internationales : 15 %. La répartition réelle des fonds est la suivante :

	<u>2015</u> %	<u>2014</u> %
Espèces	4.9	1.6
Obligations	49.5	63.6
Actions canadiennes	15.0	22.8
Actions américaines à forte capitalisation	15.2	5.3
Actions internationales	<u>15.4</u>	<u>6.7</u>
	<u>100.0</u>	<u>100.0</u>

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles peuvent être composées des articles suivants :

	<u>2015</u>			<u>2014</u>	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable	
Mobilier et agencements	199 \$	149 \$	50 \$	44 \$	
Matériel informatique	91	83	8	18	
Améliorations locatives	517	366	151	104	
	<u>807 \$</u>	<u>598 \$</u>	<u>209 \$</u>	<u>166 \$</u>	

FINANCIÈRE SISIP
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015
(en milliers de dollars)

8. SURPLUS

L'accord restreint le retrait de fonds excédentaires par la Financière SISIP. Outre la restriction qu'impose la RFS (note 5), les produits propres à la Financière SISIP sont tenus selon l'accord de réassurance de garder au moins 260 000 \$ dans les surplus, tandis que le FCFC s'est engagé à y conserver 100 000 \$ pour couvrir les réclamations excédant le montant de la réassurance établi relatives aux activités hostiles (selon la définition dans l'accord). La Financière SISIP doit donner un avis d'au moins neuf mois à la Financière Manuvie pour lui signifier son intention de réduire les réserves à un montant inférieur à 260 000 \$.

9. RÉGIME DE RETRAITE

Les cotisations au Régime de 356 \$ payées par la Financière SISIP (330 \$ en 2014) sont comprises dans la catégorie des dépenses correspondante de l'état des résultats d'exploitation des FNP et de l'État.

Les évaluations actuarielles préparées au 31 décembre ont montré les renseignements suivants à propos du Régime.

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Juste valeur des actifs du Régime	287 554 \$	266 829 \$
Obligation actuarielle au titre des prestations constituées	(229 948)	(208 772)
Surplus	<u>57 606 \$</u>	<u>58 057 \$</u>

De plus, cette évaluation actuarielle a été réalisée au 31 décembre 2015 selon les principes de continuité de l'exploitation et l'approche de solvabilité.

Selon le principe de la continuité d'exploitation, cette évaluation compare le rapport entre la valeur de l'actif du Régime et la valeur actuelle du flux de trésorerie prévu des prestations futures relativement au service accumulé, en supposant que le Régime soit maintenu indéfiniment. Selon ce scénario, l'évaluation a donné lieu à un surplus de 57,9 millions \$.

Inversement, selon le principe hypothétique de l'approche de solvabilité (liquidation), le Régime est censé être liquidé et réglé à la date d'évaluation, en supposant que les prestations sont réglées conformément aux règles sur la taxation en vigueur et en des circonstances produisant le maximum de passif de liquidation à la date d'évaluation. Cette évaluation a donné lieu à un déficit de 48,2 millions \$.

Ces évaluations actuarielles servent à déterminer le montant des cotisations mensuelles et annuelles de l'employeur. La prochaine évaluation actuarielle devrait avoir lieu le 31 décembre 2016.

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En 2015, la Financière SISIP a versé 207 \$ (190 \$ en 2014) en charges locatives aux Économats des Forces canadiennes (« CANEX »), une entité des Services de bien-être et moral des Forces canadiennes. En 2015 et 2014, tous les revenus tirés des services d'éducation et de counselling financiers proviennent du ministère de la Défense nationale, sous l'autorité du chef d'état-major de la défense.

Toutes les transactions sont des pratiques normales et sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et convenue par les apparentés.

FINANCIÈRE SISIP
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015
(en milliers de dollars)

11. ENGAGEMENTS

Les produits propres à la Financière SISIP ont évalué un passif non encore constaté d'une valeur estimative en ce qui concerne la police libérée de la CAL et l'ARS pour lesquels aucune prime ne sera versée à l'avenir. Les termes de l'accord n'incluent pas ces montants dans la détermination des réserves des régimes. Au 31 décembre 2015, la valeur actualisée de ces charges futures a été évaluée à 120 169 \$.

La Financière SISIP s'est engagée à faire des paiements en vertu d'un contrat de location-exploitation pour ses locaux situés au 234, avenue Laurier Ouest, à Ottawa jusqu'en 2020. Le versement des paiements au cours des cinq prochaines années se fera comme suit :

2016	79 \$
2017	79
2018	81
2019	82
2020	<u>75</u>
	<u>396 \$</u>